



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE
LOCATION DE LA SALLE DE DANSE DE LA
MAISON DES ASSOCIATIONS A COMPTER DU
1ER SEPTEMBRE 2026**

**DÉCISION N° DM-26-247
EN DATE DU 26 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 1er avril 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-25-276 en date du 12 août 2025 relative aux tarifs de location de la salle de danse de la Maison des associations à compter du 1er septembre 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs de location de la salle de danse de la Maison des associations ;

D É C I D E

D'ACTUALISER à compter du 1^{er} septembre 2026 les tarifs de location de la salle de danse de la Maison des associations selon le tableau en annexe jointe.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécurse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260626-lmc1H14428H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/06/2026 Date de Publication : 26/06/2026
--